

PRÉFET DU CALVADOS

Préfecture

Direction  
de la coordination et  
des collectivités locales

Bureau  
du conseil et  
du contrôle de légalité

JLB

**AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE  
D'UNE DEMANDE DE MODIFICATIONS DE LIMITES TERRITORIALES  
ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LE-FAUCON ET DE COUPESARTE**

Demande de modifications de limites territoriales entre les communes de Saint-Julien-le-Faucon et de Coupesarte, présentée par la commune de Coupesarte.

Le préfet du Calvados informe le public, qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016, il sera procédé du **vendredi 22 avril 2016 au mardi 3 mai 2016** à une enquête publique sur la demande de modifications de limites territoriales entre les communes de Saint-Julien-le-Faucon et de Coupesarte, présentée par la commune de Coupesarte.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête du vendredi 22 avril 2016 au mardi 3 mai 2016, dans les mairies de Saint-Julien-le-Faucon et de Coupesarte, aux jours et heures habituels d'ouverture et présenter ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cette occasion. Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par correspondance dans les mairies de Saint-Julien-le-Faucon et de Coupesarte ou par voie électronique à la préfecture du Calvados (pref-collectivites-locales@calvados.gouv.fr).

L'avis d'enquête sera publié sur le site Internet de la préfecture (<http://www.calvados.gouv.fr/> à la rubrique politiques publiques/collectivités locales/modifications de limites territoriales entre les communes), au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Jean-Louis BIOU à la préfecture du Calvados, direction des collectivités locales, au 02 31 30 64 00.

Le préfet a désigné M. Rémi de la Porte des Vaux en qualité de commissaire enquêteur.

M. Rémi de la Porte des Vaux se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Julien-le-Faucon le vendredi 22 avril 2016, de 10 heures à 12 heures, et à la mairie de Coupesarte, le mardi 3 mai 2016, de 9 heures à 11 heures.

A compter de la clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public dans les mairies de Saint-Julien-le-Faucon et de Coupesarte, ainsi qu'à la préfecture du Calvados, direction de la coordination et des collectivités locales, bureau du conseil et du contrôle de légalité. Ils seront en outre publiés sur le site Internet de la préfecture (<http://www.calvados.gouv.fr/> à la rubrique politiques publiques/collectivités locales/modifications de limites territoriales entre les communes).

.../...

A l'issue de la procédure, et après avoir demandé l'avis des conseils municipaux concernés et du conseil départemental, le préfet du Calvados pourra prendre un arrêté modifiant les limites territoriales des communes de Saint-Julien-le-Faucon et de Coupesarte, conformément à l'article L. 2112-5 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Caen le 31 mars 2016

Pour le préfet, et par délégation,  
pour la secrétaire générale absente,  
la sous-préfète de Bayeux,



Laurence BEGUIN